

AVENANT A LA DELEGATION DE SIGNATURE N° 2026/2029.1.1

La Directrice Générale par intérim du Crous de Toulouse-Occitanie

Décide,

Article 1

La délégation accordée à Arthur Greillet est élargie à tous les actes et documents relevant du fonctionnement du Crous de Toulouse-Occitanie tels qu'énumérés à l'article 4 de la présente décision.

Article 2

Cette délégation est accordée dans la limite de la réglementation et des directives données par la Directrice générale.

Article 3

Le présent avenant est valable du 27 avril au 01 mai 2026

Article 4

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

En matière de gestion financière

En dépense

- Bon de commande en fonctionnement
- Bon de commande en investissement, si ces derniers répondent à une urgence impérieuse¹,
- Certification des services faits (attestation et SI).

En matière d'acte juridique

- Recrutement des personnels en contrat à durée déterminée, pour une période n'excedant pas 2 mois,
- Demande d'acompte sur salaire,

¹ Urgence impérieuse « circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait » article 35 du code de la commande publique.

- Aides liées à l'action sociale de l'établissement,
- Aides sociales d'urgence,
- Mise en paiement des bourses,
- Ordres de mission,
- État de remboursement de frais,

En matière de correspondance

Tout courrier traitant des questions relevant du domaine de la gestion courante et de la gestion budgétaire et financière.

Toulouse le 23/04/2026

Le directeur du site 3

La Directrice générale du Crous
de Toulouse-Occitanie,

Arthur Greillet

Odile Jankowiak-Gratton